

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 11 octobre 2023, adopté le « Règlement numéro 357-2023 modifiant le règlement RÈG304-2016 encadrant la taxe municipale aux fins du financement des centres d'urgence 911 sur le territoire non organisé de la MRC de La Mitis ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 26 OCTOBRE 2023



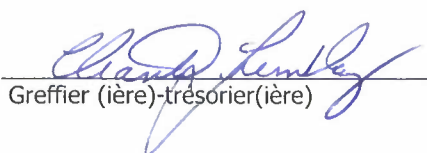
Marcel Moreau,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Chantal Tremblay, en ma qualité de greffier (ière)-trésorier(ière) de la municipalité de La Redemption, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 15 h heures et 17 h heures le 26 jour de octobre 2023.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 26 JOUR DU MOIS DE octobre 2023



Greffier (ière)-trésorier(ière)